

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 décembre 2021

N° 321/12/2021 : INTERCOMMUNALITE AMIE DES ENFANTS : PLAN D'ACTION 2020-2026

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 décembre 2021.

Présents Titulaires : 43

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 2

Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Khalid LAABID, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILION.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Mathieu ALBERT, Michel CORNILLE, Lucie FOURNEL.

Madame Pauline FORESTIE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 121/05/2021 du 31 mai 2021 relative à la candidature du GMCA au titre de Ville Amie des Enfants ;

Compte tenu de ses compétences en matière d'enfance et de jeunesse, des nombreuses actions menées sur ces thématiques en lien avec les principes fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), le Grand Montauban s'est vu accorder lors de la Commission Collectivité Territoriale, le titre d'Intercommunalité Amie des Enfants pour le mandat 2020/2026.

Dans le plein respect des principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le GMCA s'est engagé à :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité ;
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité ;
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire ;
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune ;
- Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Ainsi, le Grand Montauban doit adopter le plan d'action 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur lequel il s'est engagé.

Ce plan d'action établi en concertation avec la délégation UNICEF 82 poursuit les objectifs suivants :

- Engagement 1 : Choisir d'investir dans la petite enfance en augmentant le nombre de places en accueil collectif et en créant une crèche inclusive.
- Engagement 2 : Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes en mettant en place un partenariat avec l'association « les papillons », en formant les agents des services concernés par la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur l'éducation bienveillante et la détection des signaux de maltraitance sur les enfants, avec le recrutement de 4 services civiques qui auront comme mission d'intervenir auprès des enfants et des jeunes sur la thématique du climat scolaire et une meilleure connaissance de leurs droits.
- Engagement 3 : Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire avec en 2022 la réécriture du Projet Educatif de Territoire (Pedt) et la mise en place de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- Engagement 4 : Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de l'Intercommunalité et participer à la consultation nationale des 6/8 ans à une plus grande échelle afin de mettre en lien le diagnostic avec une politique enfance /jeunesse.
- Engagement 5 : Continuer et développer le partenariat avec l'UNICEF 82 notamment dans le renouvellement du Pedt.

Au-delà des actions sur lesquelles le Grand Montauban souhaite spécifiquement s'engager, l'appartenance au réseau Intercommunalité Amie des Enfants sera l'occasion de définir une vision partagée de la place de l'enfant. La collectivité accompagnera et soutiendra également la délégation locale UNICEF France afin qu'elle puisse mener ses actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2021,

Au vu de ces éléments, il est demandé de bien vouloir :

- adopter le plan d'action 2020/2026 présenté ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de partenariat ainsi que tous les documents afférents, et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

15 DEC. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

15 DEC. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 13 décembre 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE



